



COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 8 juillet 2020

LE GROUPE CANAL+ CONFIRME SON ENGAGEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LE PIRATAGE ET SE FELICITE DE LA CONDAMNATION RECENTE DE 5 PIRATES EN FRANCE

Suite à une plainte conjointe déposée par le Groupe CANAL+, beIN SPORTS et RMC Sport, en collaboration avec l'Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle (ALPA), 5 individus qui géraient une vingtaine de sites pirates, dont beinsport-streaming.com, ont été reconnus coupables et sanctionnés en juin par le Tribunal Correctionnel de Rennes. Ils étaient jugés pour reproduction, communication et mise à disposition illégales sur le web de très nombreux programmes et événements sportifs en direct, en provenance des principaux diffuseurs de sport français et étrangers. Selon une estimation, les neuf sites les plus fréquentés auraient attiré plus de 7,5 millions de visiteurs de 2014 à 2017. Les administrateurs se rémunéraient notamment via l'affichage de bannières publicitaires.

Le Groupe CANAL+ salue l'excellent travail effectué par l'ALPA et le Groupe Cybercriminalité de la Section de Recherches de la Gendarmerie Nationale de Rennes, et se félicite de cette condamnation, qui a été assortie pour le principal auteur de ces infractions d'une peine de 12 mois d'emprisonnement dont six mois ferme. Elle constitue pour le Groupe CANAL+ une avancée importante dans la lutte contre la diffusion frauduleuse portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle des ayants droit et des diffuseurs officiels.

Céline Boyer, Directrice protection du contenu du Groupe CANAL+ a déclaré : « *La décision de Rennes vient conforter la position du Groupe CANAL+ comme acteur engagé dans la lutte contre le piratage, véritable fléau en pleine expansion et multiforme, qui impacte chaque jour davantage l'ensemble de l'écosystème sportif, du sport professionnel au sport amateur, ainsi que l'industrie des médias et de la télévision payante.* »

Contact Presse

Olivia Abehassera +33 1 71 35 19 66 / olivia.abehassera@canal-plus.com